

Paris, le 30 novembre 2015

### L'investissement dans le capital humain, priorité des Services (Assises des Services, 17 novembre 2015)

**Les Professions de Services, qui représentent 80% de la valeur ajoutée produite en France et 80% de l'emploi à venir dans notre pays, ont placé la formation professionnelle au cœur de leurs défis actuels et futurs lors des Assises des Services organisées par le Groupement des Professions de Services (GPS) ce 17 novembre 2015. Cette reconnaissance du rôle majeur de la formation professionnelle renforce le caractère historique de cette manifestation.**

« *Les services, c'est de la valeur humaine ajoutée* » a rappelé Christian NIBOUREL, Président du GPS. Si la France souhaite prendre le leadership des Services en Europe et si nous souhaitons « *plus d'emploi, de compétitivité et une croissance plus inclusive* », nous devons investir dans le capital humain et « *accélérer le développement de la formation professionnelle* » rappellent les signataires du projet de 'Pacte Services' remis au Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel MACRON.

**La FFP, membre fondateur du GPS, a activement contribué à cette initiative et soutient pleinement les ambitions portées dans le projet de 'Pacte Services'**. En effet, les signataires avancent des préconisations concrètes<sup>1</sup> pour :

- | **Encourager l'investissement en formation des entreprises notamment des PME**, par la mise en place d'un mécanisme incitatif. La FFP propose un crédit d'impôt formation tel qu'il en existait jusqu'au début des années 2000.
- | **Mieux reconnaître et valoriser les compétences transversales et transférables** qui sont désormais essentielles à l'employabilité<sup>2</sup>;
- | **Permettre aux entreprises de s'emparer pleinement des mutations de l'offre de formation (multimodalité, personnalisation, instantanéité, nomadisme etc.)** par un élargissement de la définition légale de l'action de formation.
- | **Développer l'alternance (professionnalisation et apprentissage)** en harmonisant, élargissant et assouplissant les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, ainsi qu'en revenant sur les dispositions de la loi du 5 mars 2014 relatives au financement de l'apprentissage.

« *Ce 'Pacte Services' fait écho aux véritables enjeux de notre secteur économique<sup>3</sup>* » estime Jean WEMAËRE, Président de la FFP, signataire du Pacte et qui assistait à ces Assises des Services. « *Nous sommes fiers d'être membres fondateurs d'un groupement de professions qui place l'Homme et ses compétences au cœur d'un modèle de développement économique durable. Il contribue à faire reconnaître ce que constatent au quotidien les professionnels de la formation : l'investissement dans le capital humain est une réponse majeure aux défis de l'emploi, de la compétitivité et de la croissance.* »

**Contact Presse : Yasmine Boulos - 01 44 30 49 16 - [yboulos@ffp.org](mailto:yboulos@ffp.org)**

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente plus de 500 organismes de formation privés et leurs 2000 établissements. Depuis vingt ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de 1.7 milliard d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.

<sup>1</sup> Le projet de Pactes Services est disponible sur les sites du GPS ([www.gps.asso.fr](http://www.gps.asso.fr)) et de la FFP ([www.ffp.org](http://www.ffp.org))

<sup>2</sup> Cf. « Entrer et rester dans l'emploi, un levier de compétitivité, un enjeu citoyen », Juin 2014, Terra Nova

<sup>3</sup> Voir le Mémo publié par la FFP « Comprendre (enfin !) la formation professionnelle »